

COMMUNE DE PUILBOREAU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DEL 2020/07/03

L'an deux mil vingt, le deux du mois de juillet, à 19h00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Alain DRAPEAU, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Etaient présents : Messieurs et Mesdames, Alain DRAPEAU, Maire, Marcel TRUCHOT, Frédérique LETELLIER, Hervé DE BLEECKER, Sabine GERVAIS, Didier PROUST, Bernadette MARCHAIS, Jérôme CATEL, Catherine ROY, Adjoint, Alexandre TILLAUD, Dominique COUDREAU, Didier BRIAUD, Corinne MARSH, Dominique BOUCARD, Dominique RAMBAUD, Laurent MAURY, Denys SIMON, Stéphanie CASTELLON, Emmanuelle LE BOULER, Ghizlan VAN BOXSOM, Marine PILLAUD, Jocelyne ROCHETEAU, Thérèse LEFEBRE, Jean-Marc MANGUY, Blandine GREY, Conseillers Municipaux.

Excusés : Ruth MALONGA (pouvoir à D. PROUST)
Karine POIRIER (pouvoir à B. GREY)
Lionel FRANCOME (pouvoir à J. ROCHETEAU)
Daniel JUDAS (pouvoir à J-M. MANGUY)

Secrétaire de séance : Mme Frédérique LETELLIER

Secrétaire auxiliaire : M. Pascal RAUTUREAU

Date de convocation : 24 Juin 2020

Exprimés : 29

OBJET : DETERMINATION DES TARIFS DE RESTAURATION SCOLAIRE POUR L'ANNEE 2020/2021

Rapporteur : S. GERVAIS

S. GERVAIS, Adjointe, rappelle que le compte d'exploitation du service de restauration scolaire présente chaque année un déficit :

- 230 400 € en 2014/2015

- 231 200 € en 2015/2016

- 221 367 € en 2016/2017
- 219 226 € en 2017/2018
- 219 367 € en 2018/2019
- 190 267 € en 2019/2020 (le compte d'exploitation a été transmis à chacun)

Eu égard au nouveau marché conclu avec la société Restoria pour les trois prochaines années, il sera désormais facturé à la commune (pour l'année scolaire 2020/2021) les coûts suivants :

- Repas enfant élémentaire bio : 2,54 €
- Repas enfant élémentaire viande bio : 2,80 €
- Repas enfant maternelle bio : 2,38 €
- Repas enfant maternelle viande bio : 2,63 €
- Repas adulte bio : 3,13 €
- Repas adulte viande bio : 3,48 €
- Collation maternelle : 0,20 €
- Goûter périscolaire : 0,72 €

En moyenne, le coût du repas augmente de l'ordre de 2% par rapport au marché précédent.

La loi Egalim oblige la restauration collective, à compter du 1^{er} janvier 2022, à introduire dans les repas au moins 50% de produits de qualité et durables dont au moins 20% de produits biologiques (en valeur). La commune de Puilboreau ayant souhaité répondre par anticipation à cette mesure, l'appel d'offres élaboré pour les trois prochaines années a donc renforcé la présence des produits de qualité et biologiques, désormais présents tous les jours, afin de parvenir au ratio suivant : Pour 100 € d'achat de produits alimentaires entrant dans la composition des menus, 50 € doivent correspondre à l'achat de produits de qualité et durables et 20 € doivent correspondre à l'achat de produits biologiques. La qualité des goûters sera également améliorée avec des gâteaux maison.

L'incidence financière de cette volonté est estimée à 19 000 € supplémentaires pour l'année (+15%). L'introduction hebdomadaire d'une viande bio génère une facturation supplémentaire de l'ordre de 3 000 € pour l'année.

Malgré cette significative incidence, S. GERVAIS propose de contenir la revalorisation tarifaire à +1,5%.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité, pour l'année scolaire 2020/2021, les tarifs suivants :

	Quot.fam.	Série tarifs	Coût prod.du repas	Part. de la Ville		Part. des familles	
				€	%	€	%
Enfants Puilborains	0 - 410	0	7,32 €	4,79 €	65%	2,53 €	35%
	411 - 570	1		4,66 €	64%	2,66 €	36%
	571 - 730	2		4,48 €	61%	2,84 €	39%
	731 - 960	3		4,23 €	58%	3,09 €	42%
	961 - 1170	4		4,05 €	55%	3,27 €	45%
	1171 - 1430	5		3,86 €	53%	3,46 €	47%
	1431 et +	6		3,59 €	49%	3,73 €	51%
Enfants communes extérieures		H		2,73 €	37%	4,59 €	63%
Adultes		I		- €	0%	7,32 €	100%

POUR EXTRAIT CONFORME

Fait à Puilboreau, le 3 Juillet 2020

Certifié exécutoire

Le Maire
Alain DRAPEAU

Reçu en Préfecture le :

Publié ou notifié le :
Le Maire